



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT PALET LAITON MAINE-ET-LOIRE SAISON 2025-2026



ARTICLE 1 :

Un responsable de chaque club est désigné pour la table de marque pour tout le match. Ces deux personnes sont les seules autorisées à être derrière la table de marque. Chaque club est tenu de fournir un responsable à chaque match de championnat, celui-ci devra obligatoirement inscrire son nom et signer la feuille de match.

ARTICLE 2 :

Les inscriptions des joueurs sont prises de 20H15 à 20H25. Si accord des deux clubs ces horaires peuvent être décalés (Avancés ou retardés) en fonction du temps de trajet.

Il est formellement interdit d'inscrire des joueurs qui ne sont pas présents dans la salle.

Lorsqu'un joueur est présent dans la salle et qu'il oublie de s'inscrire, les feuilles de tirage doivent être refaites en accord avec les responsables de chaque club (sa présence doit être avérée).

Si un joueur est inscrit 2 fois et qu'on s'en aperçoit après le tirage des parties, on supprime son 2ème N° et le joueur qui aurait dû jouer avec joue tout seul avec 3 palets.

ARTICLE 3 :

Chaque club ou entente doit présenter un minimum de 10 licences lors des signatures pour participer au championnat. Le responsable de chaque équipe peut contrôler les licences de l'équipe adverse avec GESTAFIL.

Club à 2 équipes

Un club peut engager plusieurs équipes.

- Un joueur qui a joué une journée avec une équipe ne peut rejouer cette même journée avec l'autre équipe (en cas de journée décalée)

Exemple :

Laurent joue la 2ème journée de championnat avec l'équipe 1 le 7 octobre.

Il lui sera interdit de jouer avec l'équipe 2 la 2ème journée de championnat même si celle-ci se joue le 14 octobre (match décalé)

ARTICLE 4 :

Chaque club doit présenter un minimum de **10** joueurs et un maximum de **18** joueurs à chaque match

Un club ne peut se présenter avec moins de 10 joueurs. Si le nombre est inférieur, le match est déclaré forfait mais pourra être joué.

ARTICLE 5 :

Dans le cas, où une équipe se trouve en nombre impair, le joueur seul pourra jouer contre 1 joueur de l'équipe adverse mais seulement avec 3 palets (en appliquant le même règlement que les joueurs en doublette).

ARTICLE 6 :

A 20H25, les deux responsables doivent établir la feuille de parties suivant les tableaux fournis par la CLML. La feuille de tirage doit être affichée pendant un délai de 5 min. Si aucune contestation n'a lieu, le match peut commencer à 20H30. La feuille de match doit être complétée au fur et à mesure des parties et visible de tous. Toute anomalie vue sur les feuilles devra être signalé à la CLML.

ARTICLE 7 :

Les feuilles de tirage sont " indiscutables " quel que soit le mode (par feuille ou informatique).

ARTICLE 8 :

Un match de championnat se déroule en **5 PARTIES DE 13 POINTS**.

ARTICLE 9 :

Pour un bon déroulement des parties, il faut se référer au **règlement officiel du palet FNSMR**

ARTICLE 10 :

Le 1^{er} coup de sifflet sera donné à 20h30. Celui-ci annonce le début du match. Les joueurs auront 5 minutes pour se rendre à la plaque.

Si au bout de 5 minutes :

- Un joueur absent : Le joueur joue seul avec 3 Palets contre la doublette adverse
- Deux joueurs absents : 1 contre 1 ou partie perdue (13-0) pour la doublette absente
- Trois joueurs absents : Partie gagnée pour le joueur présent
- Quatre joueurs absents : Partie non comptabilisée

Un coup de sifflet annoncera la fin de la partie. Les joueurs auront 5 minutes pour se rendre à la plaque. Un 2nd coup de sifflet sera donné pour débiter la partie.

ARTICLE 11 :

Le décompte des points par parties se fait d'après le barème suivant :

- Partie gagnée : **6 pts.**
- Partie perdue de 12 à 11 pts : **4 pts**
- Partie perdue de 9 à 10 pts : **3 pts.**
- Partie perdue de 6 à 8 pts : **2 pts.**
- Partie perdue de 3 à 5 pts : **1 pt.**
- Partie perdue de 0 à 2 pts : **0 pt.**

A noter : Le ou les joueur(s) exempt(s) remporte(nt) sa(leur) partie **13 à 6.**

Le décompte des points championnat pour le match se fait d'après le barème suivant :

- Match gagné : **3 pts.**
- Match nul : **2 pts.**
- Match perdu : **1 pt.**
- Forfait : **0 pt.**

Dans ce cas, le club **non forfait** marquera un score de **100 pts à 0 pt.** Le club **forfait** marquera un score de **0 pt à 100 pts.**

Pour effectuer le classement, il sera d'abord tenu compte du nombre de points, puis du Point-Avéral général, puis du nombre de points "pour" marqués par le club.

ARTICLE 12 :

Pour tout joueur supplémentaire, il n'y a pas de points bonus marqués par l'équipe en supériorité numérique.

ARTICLE 13 :

Les matchs de championnat ont lieu le vendredi soir sauf accord entre les deux clubs concernés.

ARTICLE 14 :

Départ d'un joueur en cours de partie : 2 cas possibles :

- **Personne d'astreinte ou motif valable (maladie, etc...) :**

⇒ le joueur restant finit la partie avec ses 3 palets.

⇒ le joueur absent est remplacé par un exempt s'il y en a.

⇒ 2 joueurs de la même doublette s'en vont en même temps : l'autre doublette gagne 13 au score de la doublette absente lors de l'arrêt de la partie.

- **Personne absente sans motif valable (ébriété, fâchée, etc...) :**

⇒ le joueur restant finit la partie avec ses 3 palets.

⇒ le joueur absent ne sera pas remplacé pendant les autres parties.

- Remplacement par un exempt : prendre le dernier exempt de la liste.
- Si la personne absente revient, elle reprend sa place à la partie suivante.
- Une partie est considérée comme commencée dès le coup de sifflet. Donc, si l'absence est constatée avant le coup de sifflet, on prend directement un exempt. Il en est de même lors du retour de la personne absente.

ARTICLE 15 :

En cas de modification de la date ou du lieu prévu d'un match, les deux clubs doivent prévenir la CLML au moins 15 jours avant la date fixée par la CLML ou au moins 15 jours avant la nouvelle date si celle-ci est prévue avant l'ancienne date.

Dans la mesure du possible, il est préférable d'avancer la date du match.

Contact CLML : Alexandre Delahaye - clml49@sportrural.fr

ARTICLE 16 :

En cas d'intempérie (neige, verglas, etc....), le match sera reporté à une date ultérieure.

ARTICLE 17 :

Tarifs de bar :

Bière bouteille : 1,50€

Rouge, rosé, blanc, cidre : 0,80€

Sans alcool, café : 0,50€

Sandwichs froids : 1,50€

Sandwichs chauds 2€

ARTICLE 18 :

Des trophées seront remis en fin de saison lors de la réunion bilan CLML pour les premiers de chaque division

ARTICLE 19 :

Tout litige ou réclamation sera examinée par la CLML

Le club qui reçoit devra rentrer les scores sur le site www.le-palet.com avant dimanche minuit.

La feuille de match ainsi que les scores devront également être communiqués par mail à l'adresse de la CLML => clml49@sportrural.fr ou par WhatsApp dans le groupe [Infos Clubs CLML49](#)

NOTA :

Le règlement pourra subir toutes modifications susceptibles d'en améliorer la compréhension, la clarté et l'application.

Le présent règlement ne fait pas état :

- Des mesures disciplinaires à l'encontre des joueurs perturbateurs.
- Du règlement administratif.
- Des assurances.
- Des problèmes de mutation de joueurs.

Les membres de la CLML

